

# Rapport financier 2018

Exercice terminé le 31 décembre 2018

**Nom :** Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, St-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts

**Code géographique :** R1322

**Type d'organisme municipal :** Régie intermunicipale

*Affaires municipales  
et Habitation*

Québec 

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du conseil de la  
Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont,  
St-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS (la « Régie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Régie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autre point

Les états financiers de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur les états une opinion non modifiée en date du 16 mars 2018.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Régie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Régie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Régie.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Régie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Régie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Régie à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

*Amyot Hélinas, s.e.n.c.m.l.*

Comptables professionnels agréés

*Catherine Millette*

CATHERINE MILLETTE, CPA auditrice, CA  
Saint-Jérôme

DATE 2019-04-04

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
SUR LE RAPPORT FINANCIER**

---

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Normand Patrice, atteste la véracité du rapport financier

[Originale signée]

Signature



Date

2019-04-04

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
<b>États financiers audités</b>	
Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	4
Rapport du vérificateur général	4.1
État des résultats	5
État de la situation financière	6
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	7
État des gains et pertes de réévaluation	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9
<b>Renseignements complémentaires</b>	
Résultats détaillés	10
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	11
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	12
Charges par objets	13
Fonds local d'investissement (FLI)	14
Fonds local de solidarité (FLS)	15
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	16
Excédent (déficit) accumulé	17
Avantages sociaux futurs	18
<b>Renseignements financiers non audités</b>	
Analyse des revenus	20
Analyse des charges	21

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du conseil de la  
Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont,  
St-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS (la « Régie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Régie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autre point

Les états financiers de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur les états une opinion non modifiée en date du 16 mars 2018.



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Régie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Régie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Régie.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Régie;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Régie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Régie à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[Original signé par]

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Comptables professionnels agréés

CATHERINE MILLETTE, CPA auditrice, CA  
Saint-Jérôme

DATE 2019-04-04

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

---

[Original signé par]

DATE \_\_\_\_\_

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

		<u>Budget</u>	<u>Réalisations</u>	
		<u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Revenus</b>				
Taxes	1			
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	523 001	522 949	647 502
Transferts	4			
Services rendus	5			
Imposition de droits	6			
Amendes et pénalités	7			
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9			
Autres revenus	10		4 780	7 723
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	523 001	527 729	655 225
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	59 230	58 095	56 323
Sécurité publique	15			
Transport	16			
Hygiène du milieu	17	396 371	988 980	873 520
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19			
Loisirs et culture	20			
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	1 834	1 834	9 822
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	457 435	1 048 909	939 665
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	65 566	(521 180)	(284 440)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		10 916 735	11 201 175
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		10 916 735	11 201 175
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		10 395 555	10 916 735

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S17.**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 382 481	522 003
Débiteurs (note 5)	2 39 567	51 547
Prêts (note 6)	3	
Placements de portefeuille (note 7)	4	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5	
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6	
Autres actifs financiers (note 9)	7	
	8 422 048	573 550
<b>PASSIFS</b>		
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9	
Emprunts temporaires (note 10)	10	
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11 1 366	
Revenus reportés (note 12)	12	
Dette à long terme (note 13)	13 3 970	69 547
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	
	15 5 336	69 547
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)</b>	16 416 712	504 003
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations (note 15)	17 9 944 943	10 380 378
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	
Stocks de fournitures	19	
Autres actifs non financiers (note 17)	20 33 900	32 354
	21 9 978 843	10 412 732
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	22 10 395 555	10 916 735

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

		<u>Budget</u>	<u>Réalisations</u>	
		<u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	65 566	(521 180)	(284 440)
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (	)	(	)
Produit de cession	3			
Amortissement	4		435 435	435 435
(Gain) perte sur cession	5			
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7		435 435	435 435
Variation des propriétés destinées à la revente	8			
Variation des stocks de fournitures	9			
Variation des autres actifs non financiers	10		(1 546)	(987)
	11		(1 546)	(987)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
<b>Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette</b>	14	65 566	(87 291)	150 008
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		504 003	353 995
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		504 003	353 995
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	19		416 712	504 003

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

		2018	2017
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(521 180)	(284 440)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	435 435	435 435
Autres			
-	3		
-	4		
	5	(85 745)	150 995
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	11 980	(12 579)
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer	8	1 366	(11 042)
Revenus reportés	9		
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10		
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12		
Autres actifs non financiers	13	(1 546)	(987)
	14	(73 945)	126 387
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisition	15	( )	( )
Produit de cession	16		
	17		
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	( )	( )
Cession	21		
	22		
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	23		
Remboursement de la dette à long terme	24	( 65 577 )	( 193 877 )
Variation nette des emprunts temporaires	25		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	(65 577)	(193 877)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
	30	(139 522)	(67 490)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	522 003	589 493
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	522 003	589 493
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>			
	34	382 481	522 003

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**1. Statut de l'organisme municipal**

L'organisme a pour but de rendre certains services à ses membres concernant l'épuration des eaux usées. Elle est dirigée par un conseil.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S17 et S18, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée à la page S23 et l'endettement total net à long terme consolidé présenté à la page S25.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**A) Périmètre comptable et partenariats**

S/O

**a) Périmètre comptable**

S/O

**b) Partenariats**

S/O

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Estimations comptables**

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la durée d'utilité des immobilisations corporelles.

**C) Actifs**

S/O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**a) Actifs financiers**

**Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique de la Régie consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible.

**b) Actifs non financiers**

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 10 et 40 ans.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

S/O

**D) Passifs**

S/O

**E) Revenus**

Les revenus de quotes-part en provenance des Municipalités membres sont constatés lorsqu'ils sont déboursés et adoptés par le conseil et adoptés par résolution.

Les autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés aux débiteurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**F) Avantages sociaux futurs**

S/O

**G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

S/O

**H) Instruments financiers**

S/O

**I) Autres éléments**

**Affectations**

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

**3. Modification de méthodes comptables**

**Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1er janvier 2018, la Régie a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

SP 2200, Information relative aux apparentés

SP 3210, Actifs

SP 3320, Actifs éventuels

SP 3380, Droits contractuels

SP 3420, Opérations interentités

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- *L'identification d'une relation d'apparentement* : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Régie tels que le directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.

- *L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés* : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :

- elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées; et

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

- elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Régie. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le **chapitre SP 3320** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'application de ces normes est effectuée de façon prospective et leur adoption n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Régie. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
<b>4. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1 382 481	522 003
Découvert bancaire	2 ( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	
<i>Autres éléments</i>		
-	4	
-	5	
-	6	
-	7	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>8 382 481</b>	<b>522 003</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	
<b>Note</b>		
<b>5. Débiteurs</b>		
Taxes municipales	11	
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13 19 759	31 249
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14 19 808	20 298
Organismes municipaux	15	
Autres		
-	16	
-	17	
	18 39 567	51 547
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	
Organismes municipaux	20	
Autres tiers	21	
	22	
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	
<b>Note</b>		
<b>6. Prêts</b>		
Prêts à un office d'habitation	24	
Prêts à un fonds d'investissement	25	
Autres		
-	26	
-	27	
	28	
Provision pour moins-value déduite des prêts	29	
<b>Note</b>		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
<b>7. Placements de portefeuille</b>		
Placements à titre d'investissement	30	
Autres placements	31	
	<u>32</u>	
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34	

**Note**

**8. Avantages sociaux futurs**

**Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs**

Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	
	<u>37</u>	

**Charge de l'exercice**

Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	
Régimes à cotisations déterminées	40	
Autres régimes (REER et autres)	41	
Régimes de retraite des élus municipaux	42	
	<u>43</u>	

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**9. Autres actifs financiers**

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	
Autres	45	
	<u>46</u>	

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**2018**

**2017**

**10. Emprunts temporaires**

**11. Crédoiteurs et charges à payer**

Fournisseurs	47	1 366
Salaires et avantages sociaux	48	
Dépôts et retenues de garantie	49	
Provision pour contestations d'évaluation	50	
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	
Assainissement des sites contaminés	52	
Autres		
-	53	
-	54	
-	55	
-	56	
-	57	
	58	1 366

**Note**

**12. Revenus reportés**

Taxes perçues d'avance	59
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60
Fonds de développement des territoires	61
Fonds parcs et terrains de jeux	62
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63
Société québécoise d'assainissement des eaux	64
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65
Autres contributions de promoteurs	66
Fonds de redevances réglementaires	67
Autres	
-	68
-	69
-	70
-	71
	72

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

					2018	2017
<b>13. Dette à long terme</b>	<u>Taux d'intérêt</u>		<u>Échéance</u>			
	<u>de</u>	<u>à</u>	<u>de</u>	<u>à</u>		
Obligations et billets en monnaie canadienne					73	
Obligations et billets en monnaies étrangères					74	
Gains (pertes) de change reportés					75	
					76	
Autres dettes à long terme						
Gouvernement du Québec et ses entreprises	5,90	5,90	2019	2019	77	3 970
Organismes municipaux					78	69 547
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79	
Autres					80	
					81	3 970
						69 547
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( ) ( )
					83	3 970
						69 547

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	<u>Obligations et billets</u>		<u>Autres dettes à long terme</u>		<u>Total 2018</u>
	<u>Avec fonds d'amortissement</u>	<u>Sans fonds d'amortissement</u>	<u>Location-acquisition</u>	<u>Autres</u>	
2019	84	92	100	109	3 970 117
2020	85	93	101	110	118
2021	86	94	102	111	119
2022	87	95	103	112	120
2023	88	96	104	113	121
2024 et +	89	97	105	114	122
	90	98	106	115	3 970 123
Intérêts et frais accessoires			107		124
	91	99	108	116	3 970 125

**Note**

	2018	2017
<b>14. Actifs financiers nets (dette nette)</b>		
Revenant à (à la charge de)		
L'organisme municipal	126	416 712
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( ) ( )
Autres	128	( ) ( )
	129	416 712
		504 003

**Note**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

<b>15. Immobilisations</b>		<u>Solde au début</u>		<u>Addition</u>		<u>Cession / Ajustement</u>		<u>Solde à la fin</u>
<b>COÛT</b>								
Infrastructures								
Eau potable	130		158		185		212	
Eaux usées	131	17 072 565	159		186		213	17 072 565
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132		160		187		214	
Autres	133		161		188		215	
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135		163		190		217	
Améliorations locatives	136		164		191		218	
Véhicules	137		165		192		219	
Ameublement et équipement de bureau	138		166		193		220	
Machinerie, outillage et équipement divers	139		167		194		221	
Terrains	140		168		195		222	
Autres	141		169		196		223	
	142	17 072 565	170		197		224	17 072 565
Immobilisations en cours	143		171		198		225	
	144	17 072 565	172		199		226	17 072 565
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>								
Infrastructures								
Eau potable	145		173		200		227	
Eaux usées	146	6 692 187	174	435 435	201		228	7 127 622
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147		175		202		229	
Autres	148		176		203		230	
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150		178		205		232	
Améliorations locatives	151		179		206		233	
Véhicules	152		180		207		234	
Ameublement et équipement de bureau	153		181		208		235	
Machinerie, outillage et équipement divers	154		182		209		236	
Autres	155		183		210		237	
	156	6 692 187	184	435 435	211		238	7 127 622
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	157	10 380 378					239	9 944 943
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	(_____)	244	(_____)	246	(_____)	248	(_____)
Valeur comptable nette	242	_____					249	_____

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
<b>16. Propriétés destinées à la revente</b>		
Immeubles de la réserve foncière	250	
Immeubles industriels municipaux	251	
Autres	252	
	253	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255	
<b>Note</b>		
<b>17. Autres actifs non financiers</b>		
Frais payés d'avance		
- Assurances	256	33 900
-	257	32 354
-	258	
Autres		
-	259	
-	260	
	261	33 900
		32 354
<b>Note</b>		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018****18. Obligations contractuelles**

La Régie s'est engagée par contrat auprès d'un fournisseur. Le solde de cet engagement suivant ce contrat s'établit à 213 312 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	-	56 867	\$
2020	-	51 119	\$
2021	-	52 142	\$
2022	-	53 184	\$

L'engagement pris par la Régie en vertu d'un contrat de déneigement avec une Municipalité membre totalise 6 750 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

**19. Droits contractuels**

Dans le cadre de l'entente de gestion signée avec les Villes de Piedmont et Saint-Sauveur, les deux villes membres s'engagent à verser une quote-part annuelle à la Régie. Le montant de la quote-part 2019 est approuvée au budget de la Régie, mais aucun montant ne figure aux états financiers 2018 concernant cette somme.

**20. Passifs éventuels****a) Cautionnement et garantie**

S/O

**b) Auto-assurance**

S/O

**c) Poursuites**

S/O

**d) Autres**

S/O

**21. Actifs éventuels**

S/O

**22. Redressement aux exercices antérieurs**

S/O

**23. Données budgétaires**

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets comportent une comparaison avec le budget adopté par le conseil d'administration de l'organisme.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**24. Instruments financiers**

S/O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**25. Données comparatives**

Les états financiers de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, ST-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur les états une opinion non modifiée en date du 16 mars 2018.

---

**26. Opérations entre apparentés**

La Régie a payé des frais de 14 250 \$ (2017 - 14 250 \$) à une Ville membre pour le déneigement.

---

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
RÉSULTATS DÉTAILLÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

		<b>Budget 2018</b>		<b>Réalisations 2018</b>		<b>Réalisations 2017</b>
		<b>Sans ventilation de l'amortissement</b>	<b>Sans ventilation de l'amortissement</b>	<b>Ventilation de l'amortissement</b>	<b>Total</b>	
<b>Revenus</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Taxes	1					
Compensations tenant lieu de taxes	2					
Quotes-parts	3	523 001	522 949		522 949	647 502
Transferts	4					
Services rendus	5					
Imposition de droits	6					
Amendes et pénalités	7					
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9					
Autres revenus	10		4 780		4 780	7 723
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	523 001	527 729		527 729	655 225
<b>Investissement</b>						
Taxes	13					
Quotes-parts	14					
Transferts	15					
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17					
Autres	18					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
	20					
	21	523 001	527 729		527 729	655 225
<b>Charges</b>						
Administration générale	22	59 230	58 095		58 095	56 323
Sécurité publique	23					
Transport	24					
Hygiène du milieu	25	396 371	553 545	435 435	988 980	873 520
Santé et bien-être	26					
Aménagement, urbanisme et développement	27					
Loisirs et culture	28					
Réseau d'électricité	29					
Frais de financement	30	1 834	1 834		1 834	9 822
Effet net des opérations de restructuration	31					
Amortissement des immobilisations	32		435 435	( 435 435 )		
	33	457 435	1 048 909		1 048 909	939 665
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	34	65 566	(521 180)		(521 180)	(284 440)